

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Ville de ROYAN

du Conseil Municipal

OBJET :

Réunion du Jeudi 10 Décembre 1959

**ACHAT DE MATERIEL
POUR LE CENTRE DE SECOURS**

50185 L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Décembre 1959.

- Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Lanoue, Rochedereux, Brenusseau, Mouchot Pouget, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Mongrand, Lamouche, Flahaut, Massé, Fontanille Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Gachet, Menant, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Bouchet par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. GUILLAUD, Rapporteur, expose que la Commission de Sécurité a examiné les propositions de M. le Commandant du Centre de Secours qui ont été agréées par le Commandant Départemental. Le règlement sera effectué sur le reliquat de créance D.G., matériel des Sapeurs Pompiers

La Commission propose l'acquisition du matériel suivant:

1/ MAISON BERLIET

Une moto-pompe portative 30 m³ type MPP 30 465.000 F

2/ MAISON " DELANNOY Frères à BOUSSECQUE (Nord)

- 20 Longueurs de 20 m. de tuyaux de 70 m/m à "Pareilys" avec raccords D.S.P. à 26.114 frs les 20 m..... 522.980 -

50 longueurs de 20 m. de tuyaux de 45 m/m "Pareilys" avec raccords SP à 15.992 frs les 20 m..... 799.600 -

3/ MAISON CITROËN

- 1 feurgennette 2 CV pour feux de cheminées 493.540 -

4/ MAISON " DESAUTEL " 99, rue P. Corneille EWON

1 scaphandre autonome COUSTAU-GAGNAN S7 69.980 -
2 bouteilles de recharge à 30.000 frs 60.000 -
1 cordage chanvre armé longueur 20 m..... 38.856 6

rreport 168.836 F

Report : 168.839 fr

6 commandes chanvre longueur 20 m.....	8.916 -
20 paires de bottes cuir à 7.396 frs la paire ..	147.920 -
6 batte à feu	7.150 -
4 haches S.P.	10.160 -
5 Hachettes S.P.....	17.450 -
3 extincteurs à poudre avec tuyau et tremblen..	72.600 -
	-
	423.032 -

5/ MAISON " PHILIPPS ET PAIN" 122 rue de la Boétie PARIS

1 générateur " Redéo " Pilote n° à mousse physique	65.000 -
90 litres 900 liquide " Redéo Pilote ".....	34.542 -
1 lance référ.9144 fut cuivre	17.500 -
20 ligatures " Corbaz " de 45 m/m	780 -
20 ligatures " Worbas " de 70 m/m	880 -
	-
	118.702 -

6/ MAISON " DELETRE " Bd A. Briand à ROYAN

15 uniformes Sapeurs Pompiers, drap réglementaire	262.500 -
15 képis Sapeurs Pompiers,drap réglementaire	60.000 -
20 pélerines à 9.500 frs	190.000 -
	-
	512.500 frs

7/ ETABLISSEMENTS L. ROLLAND ,2 rue de la Recette PARIS XI^e

1 plan " Tirfor "	41.500 -
6 vestes de cuir Mle Paris à 12.700 F.....	76.200 -
6 casques acier Mle Paris à 5.600	33.600 -
1 combinaison amiante	24.250 -
1 paire moufle amiante de 50 cm	1.985 -
1 paire de gants amiante de 50 cm.....	2.650 -
1 combinaison 2 pièces lutte c/ frelons	5.500 -
1 paire gants protection	1.095 -
1 cagoule	1.100 -
1 entonnoir " Vulcain " cuivre	1.800 -
3 jets " Ferreol " buée intégral 40/45 à 10.400	52.000 -
5 lances DSP de 45 m/m robinet américain à 9.200	46.000 -
2 lances DSP de 70 m/m robinet américain à 13.100	26.200 -
1 bouée de sauvetage de 50 cm avec 20 cordage	5.200 -
	-

319.075 frs

8/ Société " LUMIERE MODERNE "

2 lampes portatives à pile	23.000 -
2 lampes portatives accus cadmium nickel	61.600 -
	-
	84.600 -

9/ MAISON LAVERGNE A ROYAN * dommage mobilier du Bureau)

1 Bureau chêne	30.000
1 classeur chêne	21.950 -
4 chaises hêtre	6.400 -

	58.350 F

soit un total de 5.737.379 frs ..

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de M.le Commandant du Centre de Secours
VU l'avis de la Commission de Sécurité
VU l'avis de la Commission des Finances

- approuve le projet d'utilisation de la créance D.G. du matériel des sapeurs pompiers et donne mandat à M.le Maire pour signer les marchés devant intervenir .

- décide que la dépense sera mandatée sur la créance matériel d'incendie dossier 53 J 17-103

Adopté à l'unanimité

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER
le 25 Janvier 1960
le Sous-Prefet
signé: VOGHEL

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,
signé: M.MATRAS

POUR COPIE CONFORME
MAIRIE DE ROYAN, le 28 Janvier 1960
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



M.MATRAS

MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

(copie +
distributif)

MARCHÉ DE GRÈS A GRÈS

Centre de Secours

ENTRE : M. Hubert HUIN, Maire de la Ville de Royan, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 Décembre 1959

Adressé de Matériel

d'une part

M. Louis DELANNOY
à Bouscusc (Pér.)

Etablissements DELANNOY Frères

d'autre part

IL A été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - Les Etablissements Delanoy Frères s'engagent à livrer à la Ville de Royan, franco de port et d'emballage et de tout frais, pour le compte du Centre de Secours

• 20 Longueurs de 20 m de tuyaux de 70 mm " Paroilye " avec raccord D.S.P. à 261 à 14 les 20 mètres, soit	5.220,00
• 50 Longueurs de 20 m tuyaux de 45 mm " Paroilye " avec raccord D.S.P. à 199,92 nouveaux frs les 20 m soit	7.995,00
Total : N.F.	13.215,00

ARTICLE 2. - Le montant du présent marché est fixé à la somme de trente mille deux cent dix huit nouveaux francs, quatre vingt cinq centimes (33.218 N.F. 80)**ARTICLE 3.** - Monsieur DELANNOY affirme, sous peine de rédiction de plein droit du présent marché, ou de sa mise en régie aux termes conclusifs de la Société pour laquelle il intervient, qu'aucun des moyens désignés ci-dessus, occupant dans l'entreprise l'une des situations visées par l'article 90 de la loi du 14 Avril 1952 ne tombe sous le coup de l'interdiction prononcée par ledit article.Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 28 Janvier 1960
Pr. le Maire
Pr. l'Adjoint Délégué,

H. MATRAIS

**ARTICLE 4.** - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 54.1518 du 31 Décembre 1954 publié au J.O. du 1er Janvier 1955

A ROYAN, le 4 Janvier 1960

Le Fournisseur,

signé: Ets DELANNOY Frères
Et un des gérants
L. DELANNOY

Le Maire

APPROUVE
VOCHET S/MER le
JANVIER 1960
LE SOUS PREFET
signé: VOCHET